

PROLONGATION DES TITRES DE SEJOUR

Support à destination des Partenaires - à titre d'information

Ppad Caf92 - 11/2024

Convocation Rendez-vous en préfecture

Principe et recevabilité

Lorsque l'allocataire transmet une convocation à la Préfecture si les démarches pour le renouvellement du titre de séjour ont été entreprises avant l'expiration de ce dernier, un récépissé de renouvellement peut être enregistré jusqu'à la date de rendez-vous en préfecture.



Attention, les captures d'écran de sms ne sont pas recevables pour justifier d'un rendez-vous en préfecture.



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

le 22 octobre 2022

Avis favorable de la Sous-préfecture de Boulogne-Billancourt - Première demande de titre de séjour salarié

M. |

Nous vous informons que votre demande de premier titre mention "salarié" après autorisation de travail en date du 19/10/2022 a été acceptée.

Merci de vous présenter le 08 novembre 2022 13:15 à la Sous-préfecture de Boulogne-Billancourt.

Veillez-vous munir de la présente convocation accompagnée des documents originaux et copies que vous avez fourni dans le formulaire:

- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (si hébergé, attestation de l'hébergeant en original, sa pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 6 mois).
- Passeport
- Acte de naissance
- Contrat de travail
- Attestation employeur de moins de 3 mois
- Autorisation de travail délivrée par la plateforme de la main d'œuvre étrangère
- Titre de séjour ou APS ou Récépissé en cours de validité
- Lettre explicative en cas de changement de statut
- 2 photos d'identité norme ISO

Désormais, pour accéder aux services de la Sous-préfecture de Boulogne-Billancourt et afin de respecter les mesures de protection sanitaires, il vous est demandé de ne pas venir accompagné.

ATTENTION

Respectez la date et l'heure du rendez-vous. Ne vous présentez pas à l'avance.

NOM :
Prénom :
Dossier n° : 152

Sous-préfecture de Boulogne-Billancourt, 2bis rue Damiens, 92100 Boulogne-Billancourt

Attestation préfectorale

Principe et recevabilité

Ce document est remis par la Préfecture des Hauts-de-Seine et permet d'enregistrer une seule fois un renouvellement de 6 mois (procédure locale).

L'attestation est enregistrée comme un récépissé si le titre expiré n'a bénéficié d'aucune prolongation.



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

le 25 juillet 2022

ATTESTATION PREFECTORALE

Bonjour Mme

Le service d'accueil du bureau du séjour des étrangers de la préfecture des Hauts-de-Seine à Nanterre, vous confirme la bonne réception de votre dossier, n° 9406959, déposé le 20/07/2022.

Vous pouvez encore y apporter des modifications tant que le dossier n'est pas en cours d'instruction. Attention, si lors de l'instruction de votre dossier, il s'avère que celui-ci est incomplet, votre dossier ne sera pas traité et vous recevrez un message vous invitant à déposer une nouvelle demande complète.

Le délai moyen de traitement d'un dossier complet est de 6 mois. Il est inutile de nous saisir à nouveau avant l'expiration de ce délai pour connaître l'état d'avancement de votre demande.

IMPORTANT : La présente attestation vous maintient en situation régulière sur le territoire national, jusqu'à la date de la délivrance d'un récépissé ou de votre carte de séjour et garantit, dans l'intervalle, les droits précédemment détenus (le cas échéant, droits au séjour, au travail, sociaux).

Cette attestation n'est valable qu'accompagnée d'un titre d'identité ou d'un passeport en cours de validité ainsi que d'un titre de séjour (même expiré) : carte de séjour, visa long séjour valant titre de séjour validé (VLS -TS), visa long séjour avec carte de séjour à solliciter en préfecture (VLS), récépissé de demande de carte de séjour ou récépissé constatant la qualité de réfugié ou, en cas de perte ou de vol, la déclaration de perte ou de vol de l'un de ces documents.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Cordialement,

Le Bureau du séjour des étrangers

Attestation de décision favorable sur une 1ère demande ou sur une demande de renouvellement de titre de séjour

Principe et recevabilité

Ce titre est remis dans l'attente de la fabrication du titre de séjour. Il ouvre droit aux prestations selon le titre qui sera délivré.

La durée à enregistrer doit correspondre au titre de séjour en cours de fabrication.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATTESTATION DE DÉCISION FAVORABLE
SUR UNE DEMANDE DE RENOUELEMENT DE TITRE DE SÉJOUR

VOS RÉFÉRENCES :
Identifiant (N° étranger) : 9923011325
N° de la demande : 940202207130457387
DATE D'ÉMISSION : 02/08/2022

Nom de naissance : SONI
Nom d'usage : RIC
Prénom :
Né(e) le : 28/01/1999
A : AMRITSAR, PUNJAB, INDE
Nationalité : INDIENNE
Adresse : 6 AVENUE LAPLACE 94110
ARCUE FRANCE



Le 02/08/2022, une décision favorable a été prise à la suite de votre demande d'admission au séjour.

Une carte de séjour temporaire, valable du 01/09/2022 au 31/08/2023 portant la mention Etudiant-élève va vous être délivré(e). Ce document est actuellement en cours de fabrication.

Cette attestation n'est valable qu'accompagnée du visa de long séjour ou du titre précédemment détenu.

Ce document autorise son titulaire à travailler à titre accessoire.

Ce document autorise le franchissement des frontières de l'espace Schengen.

Vous serez prochainement informé(e) de la réception en préfecture ou sous-préfecture de votre titre et des démarches à faire pour venir le retirer. Vous devrez à cette occasion vous acquitter de 75 € correspondant au montant des taxes que vous réglerez par timbre électronique acheté au préalable en ligne, dans un bureau de tabac ou sur les bornes installées dans certains services fiscaux.



Attestation de prolongation d’instruction d’une 1ère demande ou d’une demande de renouvellement de titre de séjour

Principe et recevabilité

Ce titre correspond à un récépissé de demande de carte de séjour. Si l’attestation concerne une 1ère demande, le titre n’ouvre pas droit aux prestations.

En revanche si l’allocataire détenait déjà un titre de séjour et si un droit aux prestations est en cours (nouvelle demande pour un changement de motif/mention), l’attestation est considérée comme un récépissé de renouvellement.

Le titre doit être vérifié sous notre portail partenaire à la Préfecture avant d’être enregistré au dossier.

Si le titre n’est pas présent sur le portail, il n’est pas enregistré et une nouvelle vérification sera effectuée 3 mois plus tard.


MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

ATTESTATION DE PROLONGATION D'INSTRUCTION
D'UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR

VOS RÉFÉRENCES :
Identifiant (N° étranger) : 6703130262
N° de la demande : 401202210090649967
Validité : du 17/11/2022 au 16/02/2023

Nom de naissance : MENOUNI
Nom d'usage :
Prénom :
Né(e) : 11/07/1998
A : MEKNES, MAROC
Nationalité : MAROCAINE
Adresse : 50 RUE DE LOUCHE
BURC : 44300 NANTES FRANCE



La demande de titre de séjour que vous avez déposée le 09/10/2022 est toujours en cours d’instruction.

Cette attestation vous est délivrée pour autoriser votre présence en France entre le 17/11/2022 et le 16/02/2023.

Cette attestation n’est valable qu’accompagnée du titre précédemment détenu même s’il est arrivé à expiration.

Ce document justifie le maintien de l’ensemble des droits ouverts en raison du titre de séjour précédemment détenu. Si ce titre permettait d’exercer une activité professionnelle, celle-ci peut se poursuivre pendant la durée de validité de cette attestation. Elle ne permet pas l’ouverture de droits nouveaux.

Ce document autorise le franchissement des frontières de l’espace Schengen.



Attestation de prolongation d'instruction d'une 1ère demande de titre de séjour portant la mention « reconnu réfugié » ou « a obtenu le bénéfice de la protection subsidiaire »

Principe et recevabilité

Ce titre correspond à un récépissé de demande de carte de séjour et permet le versement des prestations.

Il est enregistré au dossier en indiquant **en date de début la date d'arrivée en France**, et en date de fin la date mentionnée sur l'attestation.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

ATTESTATION DE PROLONGATION D'INSTRUCTION D'UNE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR

VOS RÉFÉRENCES :
Identifiant (N° de l'étranger) : 7504051779
N° de la demande : 914202209070573090
DATE D'ÉMISSION : 07/09/2022

RECONNU REFUGIÉ

Nom de naissance : ALI
Nom d'usage :
Prénoms : LEILA
Né(e) le : 07/03/1993
À : MOGADISCIO - SOMALIE
Nationalité : SOMALIENNE
Adresse : CHEZ ETDA - 11180288 4 RUE DOUDEAUVILLE 75018 PARIS FRANCE

Le 07/09/2022, vous avez déposé une demande de titre de séjour qui est en cours d'examen par la préfecture compétente.

Cette attestation justifie de la régularité de votre séjour en France **entre le 07/09/2022 et le 06/03/2023**.

Elle vous permet d'exercer une activité professionnelle sur le territoire métropolitain ou dans la collectivité d'outre-mer qui vous l'a délivrée, conformément aux articles L. 414-10 et R. 431-15-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile dans le cadre de la législation en vigueur.

Ce document n'autorise pas le franchissement des frontières de l'espace Schengen.

Vous serez informé(e) de l'avancement et de la suite donnée à votre démarche par un courrier électronique vous invitant à vous connecter à votre espace personnel.

Attestation préfectorale Démarches simplifiées

Principe et recevabilité

Les demandes de renouvellement de titre de séjour via Démarches simplifiées s'adressent aux titulaires d'un titre de séjour qui ne peuvent pas faire leur demande de titre par le téléservice ANEF.

Sur production d'une attestation issue du site Démarches simplifiées, **une prolongation de 3 mois peut être enregistrée sous réserve que les démarches en vue du renouvellement du titre ait été entreprises avant l'expiration de ce dernier.**

Si la démarche de renouvellement est effectuée après l'expiration du titre de séjour aucune prolongation ne peut être enregistrée.



demarches-simplifiees.fr

Attestation de dépôt

Demande de renouvellement d'un titre de séjour portant la mention "vie privée et familiale" sauf pour les personnes ayant la qualité de conjoint(e) de français(e) ou de parent(e) d'enfant(s) – Préfecture de Nanterre

Ce document atteste que [redacted] a déposé le 13 juillet 2022 un dossier sur la démarche « Demande de renouvellement d'un titre de séjour portant la mention "vie privée et familiale" sauf pour les personnes ayant la qualité de conjoint(e) de français(e) ou de parent(e) d'enfant(s) – Préfecture de Nanterre ».

Identité du demandeur

Prénom :
Nom : (

Dossier

Numéro de dossier : [redacted]
Dossier déposé le : 13 juillet 2022
État du dossier : accepté

Service administratif

Service : Bureau du séjour des étrangers – Demande d'un 1er titre VPF conjoint de français et PEF uniquement, Préfecture des Hauts-de-Seine
Adresse postale : 167-177 avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie 92000 Nanterre
Email de contact : pref-bse@hauts-de-seine.gouv.fr
Téléphone : 01 40 97 27 82

Fait le 6 octobre 2022,
La direction de demarches-simplifiees.fr

Récépissé de demande de carte de séjour

Principe et recevabilité

Le récépissé de demande de carte de séjour est délivré dans l'attente de la création de la nouvelle carte de séjour.

A réception d'un récépissé, il convient d'enregistrer au dossier un nouveau titre.

Si la durée de validité du titre de séjour enregistré au dossier est supérieure à 1 an, une prolongation automatique de 3 mois sera effectuée à expiration du titre de séjour.



Si le récépissé fait mention de la phrase « **dont les effets sont prolongés jusqu'au XX/XX/XXXX** », une prolongation sera faite à partir du titre de séjour expiré et la date de fin de validité du récépissé.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉCÉPISSÉ DE DEMANDE DE CARTE DE SÉJOUR

PROFESSEUR
DOSSIER N°
ENTRÉE EN

NOM
PRÉNOM
NÉ LE
MÈRE
NATIONALITÉ
SITUATION DE FAMILLE
ADRESSE (chez)

N°
MARIÉ
CÉLIBATAIRE
30 RUE
BARTIERRE
92300 LEVALLOIS PERRET

A DEMANDER LE RENOUELEMENT DE SON TITRE DE SEJOUR
DONT LA VALIDITE EXPIRE LE 17/10/2022
CE RECEPISSE N'EST VALABLE QU'ACCOMPAGNE DE CE TITRE
DE SEJOUR N. 9920042366 DELIVRE A BARTIERRE
DONT LES EFFETS SONT PROLONGES JUSQU'AU 06/05/2023
IL AUTORISE SON TITULAIRE A RECHERCHER UN EMPLOI
OU A CREER UNE ENTREPRISE

FAIT A BARTIERRE
LE 07/11/2022
VALABLE JUSQU'AU 06/05/2023
31130689